



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies mentales

Question écrite n° 75678

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la position du Gouvernement en matière de développement des installations de salles destinées, dans les hôpitaux psychiatriques en particulier, à l'administration d'électrochocs ou de sismothérapie en guise de traitement thérapeutique sur des patients. Il est démontré que cette pratique thérapeutique peut être dangereuse de par la confusion créée chez le patient, la perte de mémoire, les traumatismes physiques et les dommages possibles et irréversibles au cerveau... Il lui demande la position du Gouvernement et s'il n'y aurait pas lieu de restreindre l'usage de sismothérapie grâce à une loi susceptible de mieux protéger les citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75678

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2171